



**Centre de stockage
des déchets de très
faible activité
de l'Aube**

Rapport annuel

2010





Présentation du Centre de stockage des déchets de très faible activité

Le Centre (CSTFA) est exploité par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) depuis le 14 août 2003. Il est le premier centre de stockage de surface pour les déchets très faible activité construit en France et dans le monde.

Du fait du très faible niveau de radioactivité des déchets TFA, la plupart des pays étrangers les gèrent comme des déchets conventionnels. La France a été la première à les prendre en charge dans une filière dédiée, et à concevoir un centre de stockage approprié.

Le CSTFA est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) implantée dans le département de l'Aube sur les communes de Morvilliers et La Chaise. Son fonctionnement est régi par l'arrêté préfectoral 03-2176/A du 26 juin 2003. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) veille au respect des règles d'exploitation et de surveillance fixées par cet arrêté.

Etendu sur 45 hectares, dont 28,5 hectares réservés au stockage des déchets radioactifs, ce Centre est autorisé à accueillir 650 000 m³ de déchets de très faible activité.

Depuis le début de son exploitation jusqu'à fin 2010, 201 784 colis de déchets ont été stockés, représentant 174 384 m³. Ce chiffre correspond à près de 27 % de la capacité totale de stockage autorisée du CSTFA.

Le site sera exploité pendant encore une vingtaine d'années avant d'atteindre les 650 000 m³ de déchets stockés. Après sa phase d'exploitation, il continuera d'être surveillé pendant trente ans, une durée de surveillance équivalente à celle des centres de stockage des déchets industriels ultimes.

Le CSTFA employait en 2010, 3 agents Andra et une vingtaine de personnes travaillant sur le Centre pour le compte d'entreprises extérieures.

sommaire

- Présentation du Centre de stockage des déchets de très faible activité **1**
- Dispositions prises en matière de sûreté, sécurité et radioprotection **6**
- Surveillance radiologique de l'environnement et les rejets **8**
- Actions en matière de transparence et d'information **10**
- Conclusion **12**
- Glossaire et liste des sigles **13**

CHIFFRES CLÉS

Depuis le début de l'exploitation jusqu'à fin 2010, **201 784 colis de déchets ont été stockés** soit **174 384 m³**



Les équipements

Le CSTFA est principalement composé :

- d'une aire de stockage des déchets de 28,5 hectares, implantée à l'ouest du Centre. Actuellement, seule la partie la plus au sud (appelée Tranche 1) de cette aire est utilisée. Elle était composée, à fin 2010, de neuf alvéoles de stockage fermées - c'est-à-dire contenant des déchets radioactifs et recouvertes par différents matériaux - et deux alvéoles en cours d'exploitation.
- d'un bâtiment de traitement comprenant :
 - deux presses, l'une - la presse à balles - permettant de compacter les matières plastiques,

la seconde - la presse à paquets - destinée au compactage des ferrailles légères ;
- une unité de solidification et de stabilisation.

- d'un bâtiment logistique utilisé pour réceptionner et entreposer les conteneurs de déchets avant le stockage des déchets dans les alvéoles.
- d'une zone dédiée au dépôt des terres issues des travaux de creusement des alvéoles.
- d'un bâtiment de maintenance pour l'entretien courant des engins et véhicules d'exploitation du Centre.



L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) créé en 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. L'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, l'environnement et de la recherche et a pour mission de trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que ces déchets présentent.

Qui est l'Andra ?

Rapport annuel
2010

Cette mission est déclinée en plusieurs activités :

- Exploiter et surveiller les installations de stockage existantes (dans l'Aube et dans la Manche) ;
- Etudier et concevoir des centres de stockage pour les déchets en attente de création d'un centre adapté (projet FA-VL, projet Cigéo) ;
- Collecter les déchets "non électronucléaires" (universités, laboratoires, hôpitaux...) et les objets radioactifs détenus par les particuliers ;
- Assainir d'anciens sites pollués par la radioactivité, à la demande des propriétaires ou des pouvoirs publics lorsque les responsables sont défaillants ;
- Répertorier l'ensemble des matières et des déchets radioactifs produits en France (volumes, localisation, volumes prévisionnels) ;
- Informer tous les publics sur les déchets radioactifs et leur gestion ;
- Diffuser son savoir-faire à l'étranger.

Depuis 2001, l'Andra est certifiée ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et, depuis 2010, OHSAS 18001 (santé-sécurité).



Présentation du Centre de stockage des déchets de très faible activité (suite)

- d'une zone des bassins comprenant :

- un bassin de décantation par lequel transitent les eaux de ruissellement ;

- un bassin d'orage permettant de réguler les eaux rejetées dans l'environnement. Il sert également de réserve à incendie.



L'origine des déchets de très faible activité

Les déchets reçus sur le CSTFA sont exclusivement produits sur le territoire français. Ils proviennent :

- d'installations nucléaires, de laboratoires ou de centres de recherche en activité ou en cours de démantèlement ;
- d'industries chimiques ou métallurgiques dont les procédés de fabrication concentrent la radioactivité naturelle dans certains minerais ;
- de l'assainissement et de la réhabilitation de sites pollués.

La nature des déchets de très faible activité

Ces déchets peuvent être classés en deux catégories* selon leur nature physico-chimique :

- les déchets non dangereux, qui représentent l'essentiel des déchets stockés sur le CSTFA. Il s'agit de gravats, plastiques, ferrailles... Ces déchets peuvent être stockés en l'état ou faire l'objet d'un traitement spécifique destiné à rendre leur nature physique conforme aux prescriptions de stockage (compactage ou solidification de boues par exemple) ;
- les déchets pour lesquels le caractère polluant initial nécessite une stabilisation avant stockage.

*au sens des articles R541-7 à R541-11 du code de l'environnement



Montage du bâtiment abri



Alvéole en creusement

Tous les déchets sont caractérisés par une activité massique généralement comprise entre 1 et 100 Becquerels par gramme. Cette radioactivité est imputable soit à des substances radioactives artificielles, le plus souvent à vie courte ou moyenne, soit à des radionucléides d'origine naturelle à vie longue.

Le concept de stockage des déchets TFA

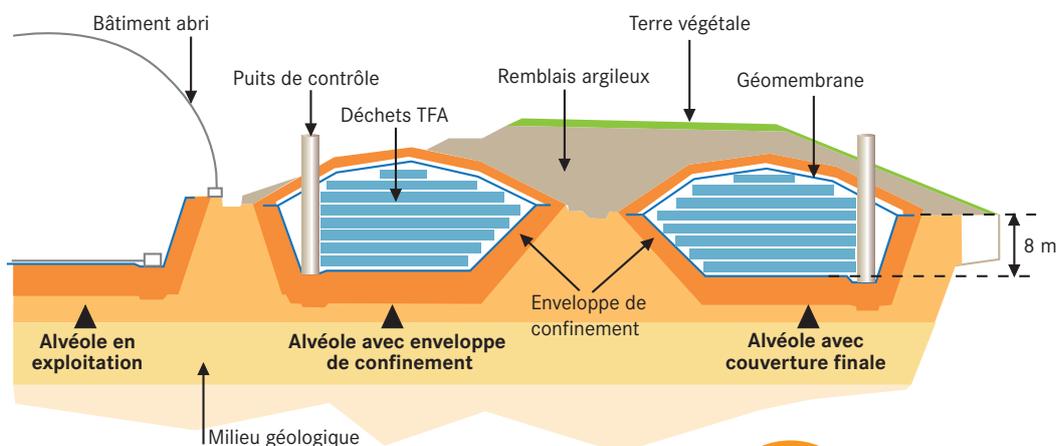
Au CSTFA, les déchets sont stockés en surface dans des alvéoles, de 176 mètres de long et 25 mètres de large, creusées à quelques mètres de profondeur dans une couche argileuse.

Une fois remplies de déchets, ces alvéoles sont fermées par une couverture dite provisoire composée :

- de deux couches de sable de quelques dizaines de centimètres séparées par une géo-grille, disposées sur le massif de déchets (couche de forme) et surmontées d'une membrane anti-poinçonnement ;
- d'une géomembrane supérieure en polyéthylène haute densité (PEHD), raccordée à la géomembrane inférieure disposée en fond et sur les flancs de l'alvéole, afin de garantir l'imperméabilité du stockage ;
- d'un géotextile de protection résistant aux rayonnements UV.

Le stockage des déchets et la mise en place de la couverture provisoire sont réalisés sous bâtiment abri afin de protéger l'alvéole et les déchets des intempéries et notamment des eaux de pluie. Le toit abri est ensuite déplacé à l'aide de grues sur une plate-forme adjacente afin de préparer une nouvelle alvéole de stockage.

■ Coupe schématique des alvéoles



Rapport annuel
2010



Présentation du Centre de stockage des déchets de très faible activité (suite)

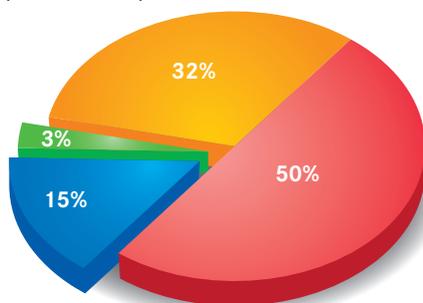
Le bilan d'exploitation 2010 du CSTFA

• Livraison

Au cours de l'année 2010, 37 341 colis de déchets, représentant un volume de 33 354 m³, ont été livrés au Centre.

Depuis la mise en service du site en 2003, 202 549 colis de déchets ont été livrés, soit 189 542 m³.

■ Origine des déchets livrés en 2010 (en volume)



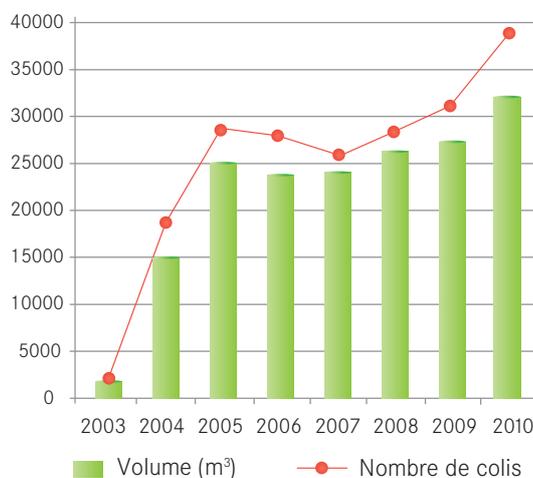
● AREVA ● EDF
● CEA ● Divers

• Stockage

En 2010, 39 128 colis de déchets ont été stockés, représentant un volume de 31 382 m³ qui est supérieur de près de 15 % à celui de 2009.

Depuis 2003, 201 784 colis de déchets ont été stockés au CSTFA soit 174 384 m³ correspondant à 27 % de la capacité volumique totale autorisée du site (650 000 m³).

■ Evolution du stockage depuis 2003



Les premiers déchets ont été réceptionnés le 1^{er} octobre 2003, d'où le faible volume stocké cette première année d'exploitation.

• Compactage/solidification

3 587 m³ de déchets plastiques ont été compactés l'an passé par la presse à balles. Un taux de réduction de 3,09 a été obtenu.

Dans le même temps, 1 001 m³ de ferrailles légères ont été compactées par la presse à paquets. Le taux de réduction était de 4,50.

Enfin, 65,2 m³ de déchets ont été solidifiés avant d'être stockés.



Big-bags compactés

CHIFFRES CLÉS

39 128 colis de déchets ont été stockés en 2010, correspondant à **31 382 m³**



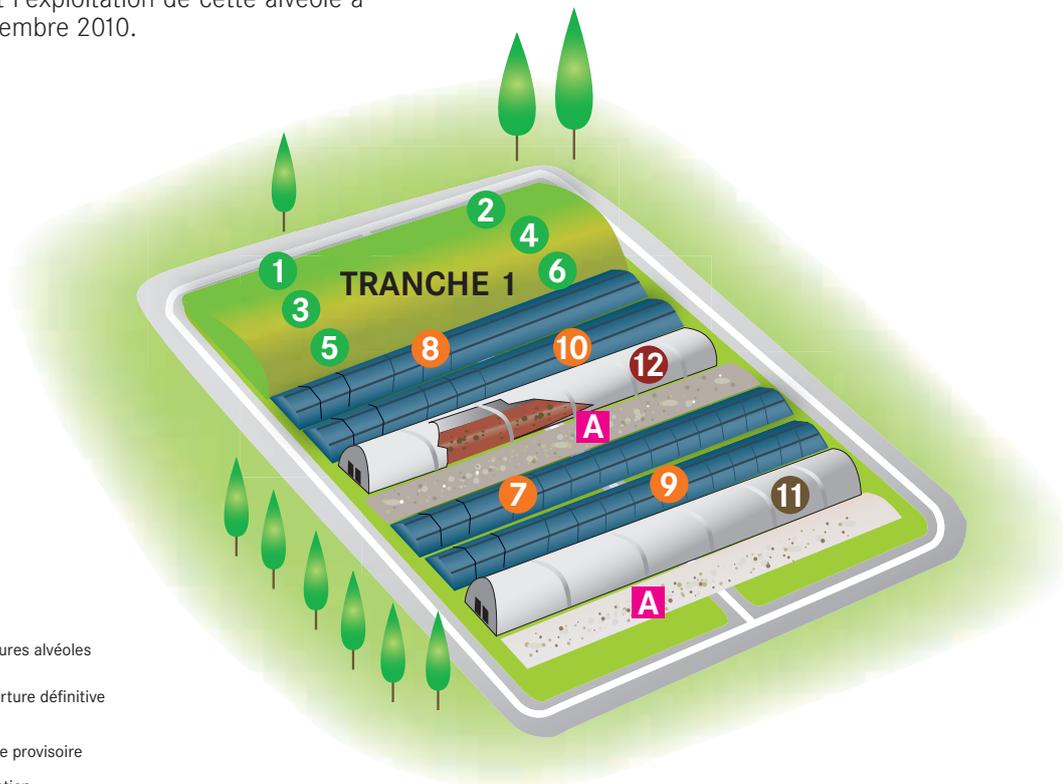
Alvéole en creusement

Les travaux en 2010

- Alvéole 9 : elle a été mise sous couverture provisoire au cours du premier semestre. Le bâtiment abri la protégeant a alors été transféré sur la zone de préparation de l'alvéole 11.
- Alvéole 10 : son exploitation débutée en 2009 a continué puis les travaux de mise en place de la couverture provisoire ont commencé.
- Alvéole 11 : les opérations de creusement ont été réalisées et l'exploitation de cette alvéole a débuté en septembre 2010.

- Modification du design des alvéoles à partir de l'alvéole n°11 : par un arrêté préfectoral complémentaire en date du 26 mars 2010, l'Andra a été autorisée à procéder à une adaptation de la conception des alvéoles de stockage qui consiste en un approfondissement d'un mètre supplémentaire et d'un raidissement des pentes internes. Ce nouveau design permet d'optimiser le stockage. La capacité d'une alvéole passe ainsi de 25 000 m³ à environ 29 000 m³.

A fin 2010



- A** Emplacements futures alvéoles
- 1 2 3** Alvéoles avec couverture définitive
- 4 5 6** Alvéoles avec couverture provisoire
- 7 8** Alvéoles en exploitation
- 9 10** Alvéoles en creusement
- 11** Alvéole en exploitation
- 12** Alvéole en creusement



Dispositions prises en matière de sûreté, sécurité et radioprotection

La sûreté du stockage des déchets radioactifs

Afin de garantir la protection à long terme de l'homme et de l'environnement, le confinement des déchets est assuré, dans chaque alvéole de stockage, par deux barrières distinctes et complémentaires :

- Une géomembrane en polyéthylène haute densité placée en fond et sur les bords de l'alvéole avant son exploitation. Une membrane identique, recouvrant par la suite le massif de déchets, est thermosoudée à la première.
- Une enveloppe de matériaux naturels argileux dont la partie inférieure, située sous la première géomembrane, correspond aux cinq premiers mètres de la couche d'argile pour laquelle une très faible perméabilité est garantie.

La partie supérieure de cette enveloppe, appelée couverture définitive, est composée d'une succession de matériaux (comme le présente le schéma ci-dessous) séparés entre eux par des

membranes en géocomposites. Chaque couche de matériaux joue un rôle précis dans l'étanchéité de l'alvéole ou le drainage des eaux pluviales.

Tous les matériaux utilisés pour la couverture définitive, sauf le matériau drainant (granulats), sont déjà sur site. Ils proviennent du creusement des différentes alvéoles de stockage.

Les relations avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal)

Le Centre de stockage de déchets de très faible activité est une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). La Dreal veille au respect des règles d'exploitation et de surveillance fixées par arrêté préfectoral.

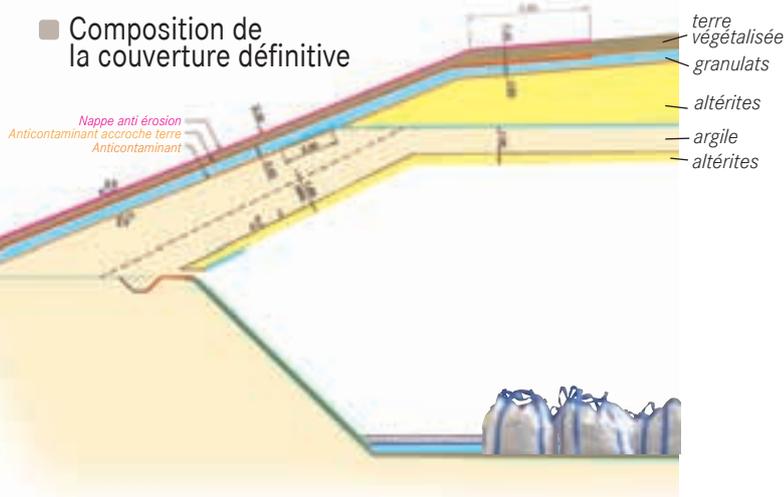
En 2010, trois contrôles inopinés ont été effectués au CSTFA par une société mandatée par la Dreal. Ces contrôles portaient sur des déchets présents dans les bâtiments industriels du site, avant leur stockage en alvéole. La contamination surfacique (en alpha, bêta gamma) et le débit de dose de ces déchets ont été mesurés. L'état extérieur des emballages a également été vérifié.

Aucun constat de non-conformité n'a été dressé à la suite de ces contrôles.

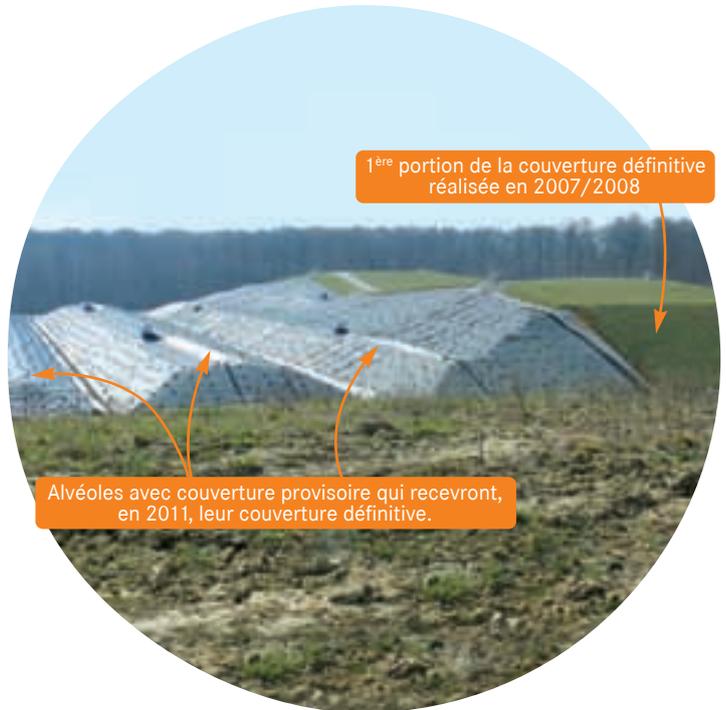
La sécurité du personnel

L'Andra porte une attention particulière à la sécurité des personnes. Des formations aux risques spécifiques du CSTFA sont très régulièrement organisées. Elles sont obligatoires pour intervenir sur le site autant en zone réglementée qu'en zone non réglementée et sont renouvelées périodiquement.

Composition de la couverture définitive



En 2010,
l'Andra a reçu
la certification
OHSAS 18001
pour son système
de management
de la santé et de la
sécurité au travail.



Un accident du travail avec arrêt est toutefois à déplorer en 2010 (contre 5 en 2009). Il s'agit du sectionnement du tendon d'un pouce en coupant un lé de géomembrane.

Consciente que des progrès peuvent toujours être réalisés dans la maîtrise des situations à risques, l'Andra rappelle régulièrement les bons usages des différents équipements et la nécessité de rester vigilant à son poste de travail.

Par ailleurs, le Comité interentreprises d'hygiène et de sécurité (CIHS) s'est réuni à 6 occasions en 2010 : 4 séances plénières et 2 sessions extraordinaires pour une sensibilisation à l'OHSAS 18001 et une autre relative au transport de matières dangereuses autres que radioactives.

La radioprotection

La radioprotection est l'ensemble des règles, des procédures et des moyens de prévention et de surveillance visant à empêcher ou à réduire les effets nocifs des rayonnements ionisants produits sur les personnes et l'environnement directement ou indirectement.

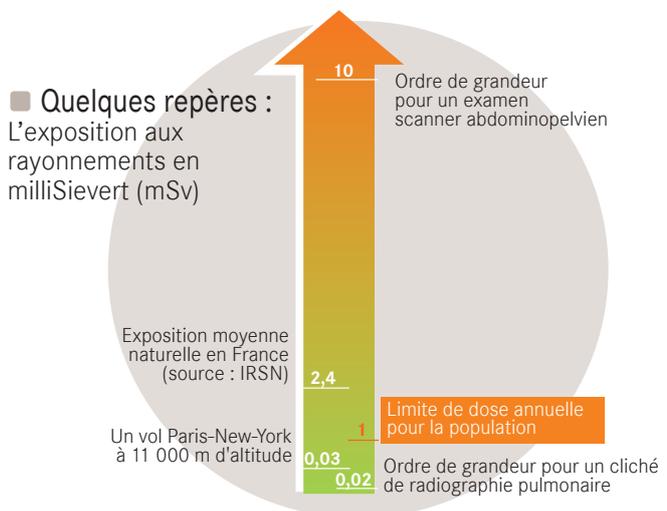
La surveillance radiologique du personnel du Centre de stockage des déchets de très faible activité est extrêmement rigoureuse. Elle fait l'objet d'actions de formation et de sensibilisation régulières.

L'évaluation des doses reçues par les salariés est réalisée au moyen de deux types de dosimétrie personnelle :

- **La dosimétrie passive** : chaque agent ayant à intervenir en zone surveillée est muni d'un dosimètre à lecture différée conformément à l'article R.4451-62 du code du travail. Les dosimètres passifs sont envoyés en laboratoire pour analyse.
- **La dosimétrie opérationnelle** : chaque agent ayant à intervenir en zone contrôlée est muni d'un dosimètre électronique, conformément à l'article R.4461-67 du code du travail, en complément de la dosimétrie passive. Les dosimètres électroniques permettent de mesurer en temps

réel l'exposition reçue. La dose de l'agent le plus exposé est de 0,014 milliSievert (mSv) sur l'année 2010. La dose collective est de 0,051 Homme par milliSievert.

Les résultats de la dosimétrie du personnel sont notamment transmis à la médecine du travail pour être conservés dans le dossier médical des agents et à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) pour un archivage dans une base de données appelée SISERI (Système d'information de la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants).



■ Bilan comparatif de la dosimétrie opérationnelle entre 2007 et 2010 (en mSv)

	2007	2008	2009	2010
Dose annuelle de l'agent le plus exposé	0,008	0,036	0,013	0,014
Dose collective annuelle (Homme.mSv)	0,054	0,086	0,046	0,051

La dosimétrie du CSTFA est à des niveaux de dose collective et individuelle extrêmement faibles. Pour mémoire, la limite annuelle pour le public est de 1 milliSievert.



Surveillance radiologique de l'environnement et les rejets

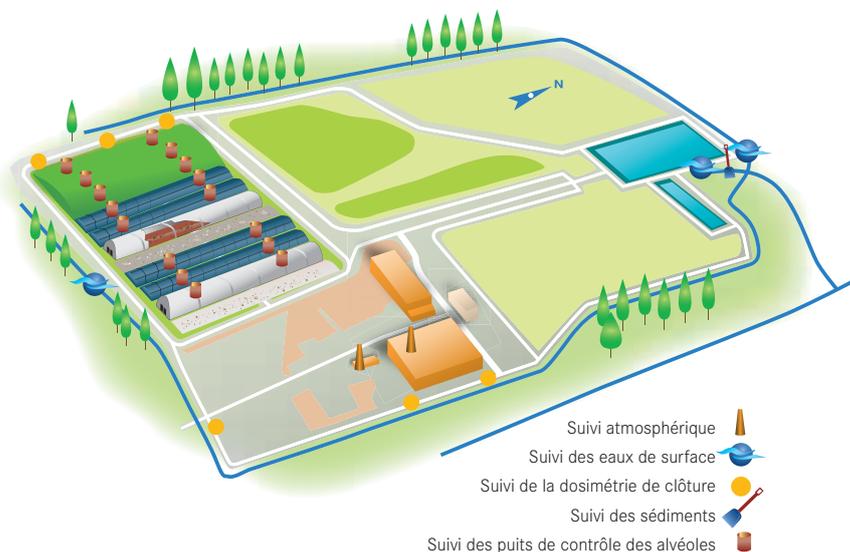
Pour vérifier que l'impact du CSTFA reste le plus faible possible, un suivi très précis du Centre et de son environnement est réalisé régulièrement. Les différents points de surveillance sont définis par l'arrêté préfectoral régissant les activités du site.

La surveillance radiologique

Plus de 1 500 analyses radiologiques ont été effectuées, par un laboratoire extérieur, en 2010 dans l'environnement du Centre.

Les principaux résultats sont présentés ci-après. Pour une comparaison, les résultats obtenus en 2009 et les valeurs mesurées lors de l'état de référence réalisé avant la mise en exploitation du site sont rappelés.

La valeur de référence pour chaque point de surveillance radiologique de l'environnement correspond à une mesure ponctuelle obtenue.



■ L'eau des ruisseaux

(Valeurs maximales en Becquerels par litre)

Point en amont du Centre

	2009	2010	Etat de référence 2001
Alpha global	<0,04*	<0,04*	<0,013*
Bêta global	1,33	0,16	0,13
Tritium	<2,9*	<2,8*	<5*

Point en aval du Centre

	2009	2010	Etat de référence 2001
Alpha global	0,07	0,09	<0,013*
Bêta global	0,31	0,23	0,13
Tritium	<5,9*	<4,4*	<5*

■ Les sédiments

(Valeurs maximales en Becquerels par kilogramme sec)

En aval du Centre

	2009	2010	Etat de référence 2001
Césium 137	0,69	0,54	5,3
Cobalt 60	<0,47*	<0,11*	<0,17*

**Les résultats inférieurs au seuil de décision (SD) sont précédés du signe "<" et sont considérés comme "non significatifs".*

Les résultats réglementaires des mesures de radioactivité sont disponibles sur le site www.mesure-radioactivite.fr



■ Les eaux souterraines internes du Centre

(Valeurs maximales en Becquerels par litre)

Nappe du Barrémien

	2009	2010	Etat de référence 2001
Alpha global	0,28	0,33	0,16
Bêta global	0,57	0,62	1,05
Tritium	<3,3*	<2,7*	<6,4*

Le suivi de la qualité des eaux souterraines de la nappe du Barrémien, sous la barrière géologique constituée par la couche d'argile hôte, permet essentiellement de s'assurer de la marge entre le niveau théorique de l'aquifère et le fond des alvéoles de stockage, et de l'absence de marquage de la nappe.

Nappe de l'Aptien

	2009	2010	Etat de référence 2001
Alpha global	0,03	0,04	<0,14*
Bêta global	0,11	0,13	<0,16*
Tritium	<3,2*	<2,9*	<6,4*

La nappe de l'Aptien supérieur, qui est située au nord-ouest et à l'extérieur de l'emprise du stockage au-dessus de la formation d'argile hôte, n'est pas directement concernée par le Centre. Cependant une surveillance des eaux de cette nappe est effectuée conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral.

■ L'eau du bassin d'orage

(Valeurs maximales en Becquerels par litre)

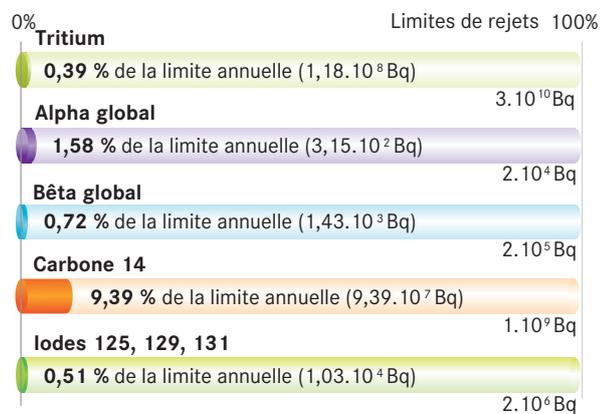
	2009	2010	
Tritium	<3,1*	<3,5*	Limite réglementaire : 30
Alpha global	0,07	0,14	Seuil d'attention : 0,50
Bêta global hors potassium 40	0,11	0,078	Seuil d'attention : 0,50

Ces résultats sont systématiquement inférieurs ou très proches des seuils de décision des appareils de laboratoire. Ils soulignent l'absence d'impact radiologique du CSTFA sur l'environnement.

*Les résultats inférieurs au seuil de décision (SD) sont précédés du signe "<" et sont considérés comme "non significatifs".

■ Les rejets atmosphériques en 2010

La surveillance des rejets atmosphériques est liée aux activités du bâtiment de traitement mis en service en octobre 2004.



Les activités rejetées sont très inférieures aux limites globales annuelles autorisées et montrent également l'absence d'impact radiologique du Centre sur l'environnement.

Les résultats réglementaires des mesures de radioactivité sont disponibles sur le site Internet du Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement (RNM) : www.mesure-radioactivite.fr. L'Andra envoie chaque trimestre au RNM une centaine de mesures concernant le CSTFA.

La surveillance physico-chimique

Les eaux du bassin d'orage, des ruisseaux, les eaux souterraines et les sédiments font également l'objet d'un suivi physico-chimique. Les mesures sont effectuées par un laboratoire extérieur.

De nombreux paramètres sont analysés :

- La structure naturelle de l'eau (pH, matières en suspension...);
- Les métaux lourds (arsenic, mercure, zinc...);
- Les micropolluants (hydrocarbures...).

Seuls quelques dépassements ponctuels des limites réglementaires en pH, en matières en suspension et en débit ont pu être observés. Ils sont liés à des événements pluvieux intenses et n'ont eu aucune conséquence sur l'environnement.



Visite des Clis de la Manche au CSTFA

Actions en matière de transparence et d'information

Tout au long de l'année, l'Andra accueille et informe le public sur ses missions et ses activités. Elle crée des liens forts avec des acteurs privilégiés et mène des actions pour s'intégrer durablement dans la vie locale. Elle répond également à toutes sollicitations provenant notamment de la Commission locale d'information et de surveillance (Clis).

Les visites du CSTFA

Le public peut visiter le Centre de stockage des déchets de très faible activité, en prenant rendez-vous préalablement auprès du service communication.

Les visites durent environ une heure et se composent d'une présentation du Centre autour d'une maquette et d'une visite des alvéoles de stockage.

733 personnes ont visité le CSTFA au cours de l'année 2010. La majorité d'entre elles ont également découvert, dans la même journée, les installations du Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité (CSFMA).

Les visiteurs des Centres de stockage de l'Aube peuvent être classés en 4 grandes familles : le grand public (45,9 %), les étudiants et les scolaires (35,6 %), les producteurs de déchets radioactifs (13,1 %) et les délégations étrangères (5,4 %) pour 2010.

CHIFFRES CLÉS

733
personnes ont
visité le CSTFA au
cours de l'année
2010

Les actions de communication de l'Andra

Le service communication des Centres de stockage de l'Aube organise tout au long de l'année des événements ou s'associe à des manifestations d'envergure départementale ou régionale.

Ce sont autant d'occasions de rencontrer et d'échanger avec le public, les élus et la presse locale.

Parmi les actions menées en 2010, à noter :

- La 16^e journée portes ouvertes organisée au CSFMA le 12 septembre 2010 (près de 900 personnes accueillies sur le site) ;
- Une conférence sur la forêt dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides ;
- Une semaine d'animations scientifiques dans le cadre de la Fête de la Science ;
- Une conférence sur les achats éco-responsables à l'occasion de la Journée régionale de l'environnement et du développement durable ;
- Une visite, pour les élus locaux, de la centrale nucléaire de production d'électricité de Nogent-sur-Seine et de l'Espace technologique de l'Andra en Meuse/Haute-Marne ;
- La conclusion d'une vingtaine de parrainages dont un avec l'association géologique auboise qui a édité un livre sur le stratotype de l'Albien et un autre avec la Communauté de communes du Briennois pour la mise en place d'un service de transport à la demande.

La liste complète des parrainages est disponible sur www.andra.fr/andra-aube.



Une soirée sur le thème de l'astronomie et l'observation du ciel



Stand Andra à la journée régionale de l'environnement



Journée portes ouvertes au CSFMA

La Commission locale d'information et de surveillance

En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement, le CSTFA est doté d'une Commission locale d'information et de surveillance (Clis), présidée par le sous-préfet de Bar-sur-Aube, et constituée de représentants :

- des communes directement concernées par le CSTFA (Morvilliers, La Chaise, Epothémont),
- du Conseil général de l'Aube,
- des administrations telles que la Dreal, l'Agence régionale de Santé (ARS)
- d'associations de défense de l'environnement,
- de l'Andra en tant qu'établissement exploitant le site.

Le rôle de la Clis est double : suivre l'exploitation du CSTFA et la surveillance de l'environnement et relayer ces informations auprès du public.

La Clis s'est réunie le 6 décembre 2010. A cette occasion, l'Andra a présenté le bilan d'activité 2009 du CSTFA ainsi que les projets du site :

• Un atelier de contrôle de colis

L'Andra est responsable de la sûreté de ses centres et en application de sa stratégie de surveillance des colis de déchets, elle souhaite compléter son dispositif de contrôle. Un local du bâtiment de traitement sera dédié à cette fin. L'installation, dont la mise en service est prévue en 2011, permettra d'effectuer sur les différents types de colis de déchets reçus au CSTFA de nombreux contrôles (visuels, dimensionnels, de masse, des cartographies de débits de dose, des spectrométries-gamma...) ainsi que des inventaires physiques et des prélèvements.

• Des installations de regroupement et d'entreposage

L'Andra prévoit de développer, d'ici 2012, deux activités dans l'enceinte du CSTFA : le regroupement et l'entreposage de déchets non électro-nucléaires (issus de la recherche, des hôpitaux,

de la collecte d'anciens objets radioactifs détenus par les particuliers ou de l'assainissement des sites pollués).

Des publications pour informer

L'Andra informe la population des activités et de l'actualité du CSTFA à travers différentes publications. Ainsi en 2010, une nouvelle brochure de présentation du CSTFA, le rapport annuel 2009 du site et quatre numéros du journal trimestriel de l'Andra ont été édités. Tous ces documents, comme l'ensemble des publications de l'Agence, sont disponibles sur simple demande auprès du service communication des Centres de stockage de l'Aube ou sur le site Internet : www.andra.fr.



Les journaux de l'Andra



La brochure de présentation du Centre

Rapport annuel
2010





Conclusion

Bilan de l'année 2010 du Centre de stockage des déchets de très faible activité en quelques données

- **39 128 colis** de déchets stockés représentant un volume de **31 382 m³**
- **Exploitation de l'alvéole 10**
- **Creusement puis mise en exploitation** de l'alvéole 11
- **Autorisation** par arrêté préfectoral de **modifier la conception des alvéoles** pour optimiser le stockage
- **3 contrôles inopinés** par une société mandatée par la Dreal, n'ayant donné lieu à aucun constat de non-conformité
- **0,014 milliSievert**, dose reçue sur l'année par l'agent le plus exposé
- **Absence d'impact radiologique** du CSTFA sur l'environnement
- **Plus de 700 visiteurs** accueillis sur le Centre

Rapport annuel
2010



Le Centre de Meuse/Haute-Marne



Le Centre de stockage de la Manche

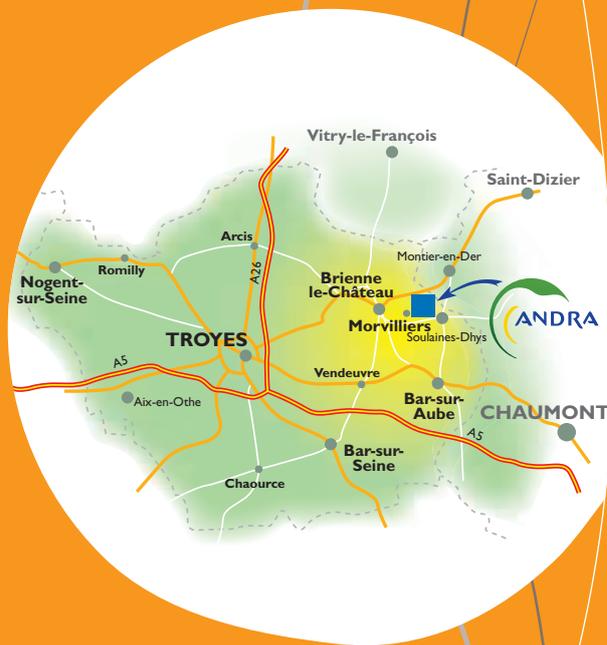


Le Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité de l'Aube

Glossaire et liste des sigles



- **Andra :**
Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
- **Areva :**
groupe industriel français spécialisé dans les métiers de l'énergie
- **ARS :**
Agence régionale de Santé
- **Becquerel (Bq) :**
unité de mesure de la radioactivité. Il mesure l'activité à la source, c'est-à-dire le nombre d'atomes qui, par seconde, se transforment et émettent des rayonnements
- **CEA :**
Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
- **CMHM :**
Centre de Meuse/Haute-Marne de l'Andra comprenant le laboratoire de recherche souterrain (55) et l'espace technologique (52)
- **CSFMA :**
Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité
- **CSM :**
Centre de stockage de la Manche
- **CSTFA :**
Centre de stockage des déchets de très faible activité
- **Déchets FA-VL :**
déchets de faible activité à vie longue
- **Déchets HA :**
déchets de haute activité
- **Déchets MA-VL :**
déchets de moyenne activité à vie longue
- **Déchets TFA :**
déchets de très faible activité
- **Dreal :**
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- **Emetteurs alpha :**
Une feuille de papier suffit à arrêter les rayons alpha
- **Emetteurs bêta :**
Une vitre arrête les rayons bêta
- **Epic :**
Etablissement public à caractère industriel et commercial
- **Projet Cigéo :**
projet d'un Centre industriel de stockage géologique pour les déchets HA et MA-VL
- **RNM :**
Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement
- **Sievert :**
Unité mesurant la « quantité » de rayonnement radioactif reçue par un être vivant, en tenant compte de l'énergie transmise et de la nature du rayonnement.
- **Zone réglementée :**
zone dont l'accès est autorisé sous certaines conditions, pour des raisons de protection contre les rayonnements ionisants.



**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
 DES DÉCHETS RADIOACTIFS**
 Centres de stockage de l'Aube
 BP 7
 10200 Soullaines-Dhuys
www.andra.fr